



Équité et éducation inclusive

Formation destinée au CCED

Le 19 janvier 2011

reach every student
appuyer chaque élève

Présentation aux conseils scolaires sur la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive, la note Politique / Programmes n° 119 (2009) et les lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques

Le 20 octobre 2009

Stratégie d'équité et d'éducation inclusive

Principales mesures devant être prises pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie

- Les conseils doivent revoir ou élaborer d'ici l'**automne 2010** leur politique d'équité et d'éducation inclusive, y compris des lignes directrices sur les adaptations pour diverses religions.
- La phase de mise en œuvre de la politique s'échelonnera sur quatre ans (*2008-2009 à 2011-2012*).




Introduction

- Il existe un lien direct entre la réussite scolaire et le milieu d'apprentissage scolaire.
 - Recherches indiquent que les élèves sont en mesure de mieux réussir et sont plus motivés à le faire et à atteindre leur plein potentiel dans des écoles où ils se sentent en sécurité, soutenus et les bienvenus.


(Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles, 2008)



Introduction

- Les recherches indiquent que les effets du rejet et de l'intimidation sur les jeunes sont pertinents et constants. **Le rejet, l'intimidation et la marginalisation** sont liés à des problèmes comportementaux en salle de classe, à un intérêt moindre pour l'école, à une baisse du rendement des élèves et à des taux de décrochage supérieurs. (Osterman, 2000)
- 


Introduction

- Les résultats positifs engendrés par un **partenariat sincère entre les parents et les écoles** incluent une amélioration du rendement des élèves, une réduction du taux d'absentéisme, une amélioration du comportement et l'accroissement de la confiance des parents dans l'éducation de leurs enfants.
- 


Direction de l'éducation inclusive

La Direction de l'éducation inclusive (DEI) a été créée en octobre 2008 et en août 2009, le Bureau de la participation des parents en faisait partie.


La Direction :

- appuie l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'équité et d'éducation inclusive, surveille leur exécution et dispense la formation s'y rapportant.
 - assure la liaison entre le Ministère et la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) pour l'examen des dossiers concernant le Ministère et le secteur de l'éducation.
- 


Définitions

- **DIVERSITÉ** : Présence d'une vaste gamme de qualités humaines et d'attributs dans un groupe, une organisation ou une société. Les dimensions de la diversité ont notamment trait à l'ascendance, à la culture, à l'origine ethnique, au sexe, à l'identité sexuelle, à l'identité fondée sur le genre, à l'orientation sexuelle, à la langue, aux capacités physiques ou intellectuelles, à la race, à la religion et au statut socioéconomique.
 - **ÉQUITÉ** : Principe de traitement juste, inclusif et respectueux de toutes les personnes. L'équité ne signifie pas que tout le monde est traité de la même façon, sans égard aux différences individuelles.
- 


Définitions

- **ÉDUCATION INCLUSIVE** : Éducation basée sur les principes d'acceptation et d'inclusion de tous les élèves. L'éducation inclusive veille à ce que tous les élèves se sentent représentés dans le curriculum et dans leur milieu immédiat de même que dans le milieu scolaire en général dans lequel la diversité est valorisée et toutes les personnes sont respectées.
- 


Documents

1. Note Politique/Programmes (NPP) n°119, « Élaboration et mise en œuvre d'une politique d'antiracisme et d'équité ethnoculturelle dans les conseils scolaires », MEO, 2009. (NPP 119(1993))
 2. Comment tirer parti de la diversité : Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive (6 avril 2009)
 3. Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques (3 juillet 2009)
- 

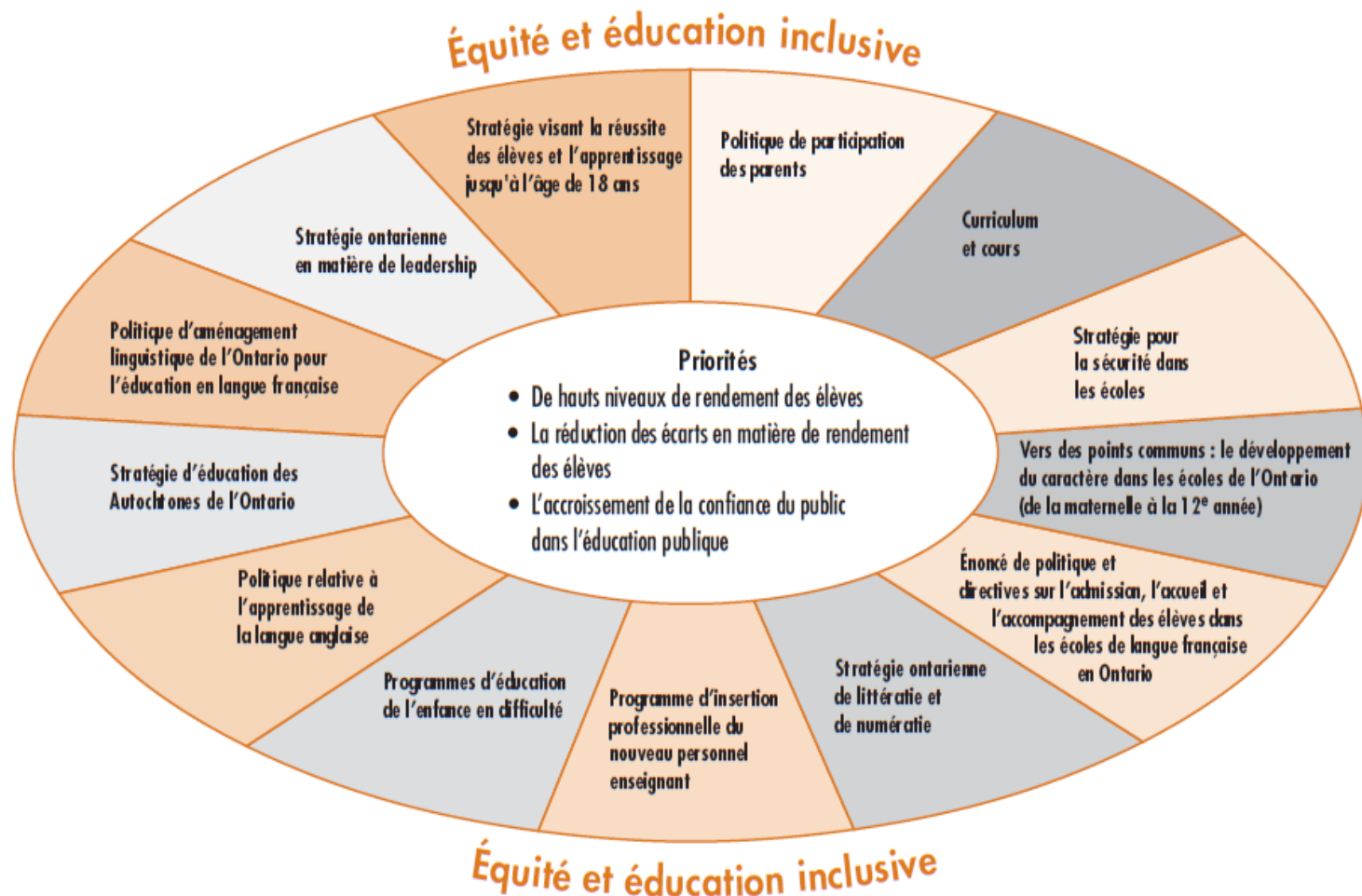
La nécessité d'agir

- persistance d'incidents de discrimination, d'homophobie, de cyberintimidation et de propagande haineuse;
 - « ...la Cour suprême du Canada (2005) a reconnu que le préjugé racial contre les minorités visibles est si notoire et incontestable que son existence sera admise sans preuve à l'appui et doit être traitée comme un fait social. »
 - augmentation motivée au Canada d'incidents signalés de racisme anti-Noirs, d'antisémitisme et de phobie de l'islam au Canada;
 - le Rapport annuel de 2007-2008 de la CODP montre que le nombre de plaintes liées à la race et à un handicap dépasse le nombre de plaintes liées aux autres motifs illicites.
- 

Points saillants de la Stratégie


- propose un CADRE permettant d'aider le secteur ontarien de l'éducation à cerner et éliminer les préjugés discriminatoires et les obstacles systémiques en matière de résultats des élèves liés aux motifs de discrimination précisés dans le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, et à d'autres facteurs connexes (p. ex., statut socio-économique).
 - reconnaît que les facteurs multiples qui se chevauchent (p. ex., la race, l'orientation sexuelle et la pauvreté) peuvent être source de préjugés et d'obstacles en matière de rendement des élèves.
 - soutient les priorités éducatives fondamentales du gouvernement, soit de hauts niveaux de rendement des élèves, la réduction des écarts en matière de rendement des élèves et l'accroissement de la confiance du public dans l'éducation financée par des fonds publics.
 - s'appuie sur les politiques et pratiques du Ministère, des conseils scolaires et des écoles qui sont couronnées de succès.
- 

Principaux liens entre la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive et les initiatives du Ministère

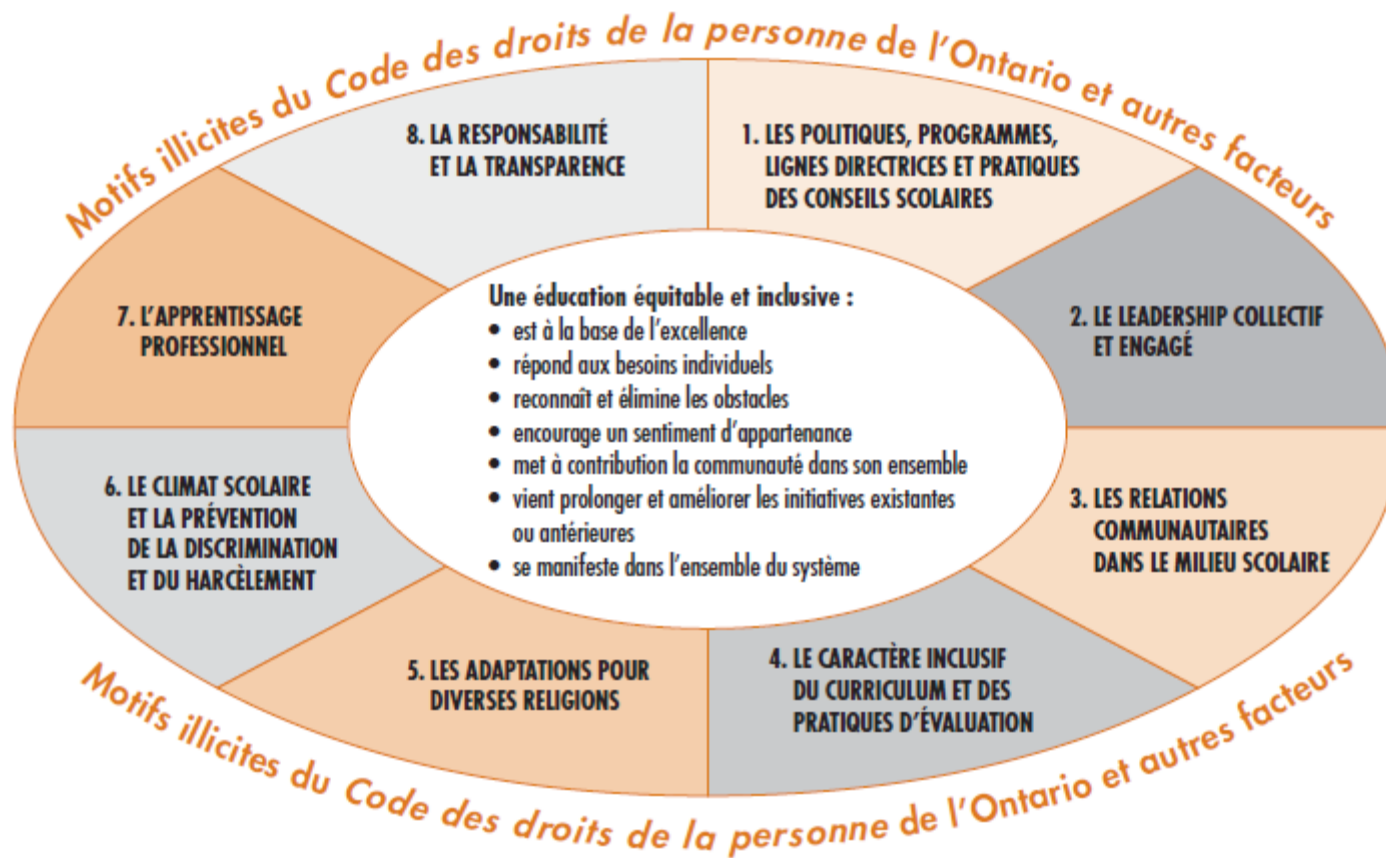


Principes directeurs

Une éducation équitable et inclusive :


- est à la base de l'excellence;
 - répond aux besoins individuels;
 - reconnaît et élimine les obstacles;
 - encourage un sentiment d'appartenance;
 - met à contribution la communauté dans son ensemble;
 - vient prolonger et améliorer les initiatives existantes ou antérieures;
 - se manifeste dans l'ensemble du système.
- 

Huit domaines d'intervention




Prochaines étapes (suite)

Mesures que les conseils doivent prendre :

- Élaborer une politique ou modifier, d'ici septembre 2010, leurs politiques existantes en matière d'équité et d'éducation inclusive, y compris des lignes directrices sur les adaptations pour diverses religions.
 - Mettre en œuvre un plan échelonné sur quatre ans s'appuyant sur une culture de l'amélioration continue.
- 

Élaboration de la politique

- Défis
 - Formation du réseau provincial PEEI (francophone)
 - Objectifs collectifs sont ciblés
 - Formation d'un comité consultatif
 - Recenser tous les documents du CSDCCS
 - Revoir ces documents afin de les aligner avec la NPP 119
 - Élaborer une politique locale (automne 2010)
- 



Merci de votre attention!